



PROCES VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LFP MARDI 6 DECEMBRE 2022 – 14H00

Président : **Vincent LABRUNE** Date : **Mardi 6 décembre 2022**
Auteur : **Arnaud ROUGER** Référence : **LFP-AG-20221206**

Membres et clubs représentés après vérification des pouvoirs

Clubs professionnels de Ligue 1 Uber Eats

AC AJACCIO (*représenté par CAEN*), AUXERRE (Baptiste MALHERBE, mandat), BREST (*représenté par LENS*), CLERMONT (Yannick FLAVIEN, mandat), LENS (Arnaud POUILLE, mandat), LILLE (Olivier LETANG), LORIENT (Arnaud TANGUY, mandat, en visioconférence), LYON (Vincent PONSOT, mandat), MARSEILLE (Pablo LONGORIA), MONACO (Ben LAMBRECHT, mandat), MONTPELLIER (*représenté par NICE*), NANTES (Waldemar KITA, Loïc MORIN), NICE (Jean Pierre RIVIERE, en visioconférence), PARIS (Victoriano MELERO, mandat, en visioconférence), REIMS (*représenté par LILLE*), RENNES (Olivier CLOAREC, mandat, en visioconférence), STRASBOURG (Alain PLET, mandat, en visioconférence), TOULOUSE FC (Damien COMOLLI, Olivier JAUBERT, en visioconférence), TROYES (Aymeric MAGNE).

Clubs professionnels de Ligue 2 BKT

AMIENS (Bernard JOANNIN), ANNECY (Sébastien FARAGLIA), BASTIA (Claude FERRANDI, Jérôme NEGRONI), BORDEAUX (Guy COTRET, mandat), CAEN (Pierre Antoine CAPTON), DIJON (Mathieu JAFFIOL, mandat, en visioconférence) GRENOBLE (Max MARTY), GUINGAMP (*représenté par AMIENS*), LE HAVRE (*représenté par Paris FC*), METZ (*représenté par STRASBOURG*), NIMES (*représenté par LYON*), NIORT (Eytan HANOUNA), PARIS FC (Pierre FERRACCI), US QUEVILLY ROUEN METROPOLE (Arnaud SAINT ANDRE, mandat), PAU (*représenté par GRENOBLE*), RODEZ (Pierre Olivier MURAT, en visioconférence), SAINT ETIENNE (*représenté par RENNES*), VALENCIENNES (*représenté par AUXERRE*).

Excusés : ANGERS, LAVAL, SOCHAUX.

Clubs de National – Statut Pro

ORLEANS (Boris LUCE)

SAFE : José DIAS - **SNAAF** : Alain BELSOEUR - **UNECATEF** : Pierre REPELLINI - **UNFP** : Philippe PIAT – **FFF** : Vincent PONSOT - **AMCFP** : Eric ROLLAND

Invité : Francis CHARTIER (**CAC**)

Membres du Conseil d'Administration :

MM. Vincent LABRUNE, Arnaud ROUGER, Alain GUERRINI, Karl OLIVE, Gervais MARTEL.

Personnel de la LFP :

Mmes Stéphanie BOURDAIS, Nadjette BECHACHE.

MM. Sebastien CAZALI, Mathieu FICOT, Julien GILLET, Benjamin VIARD.

1 Ouverture de séance

Vincent LABRUNE ouvre la réunion en exprimant sa grande satisfaction à la vue des performances remarquables de l'Equipe de France qui s'est brillamment qualifiée pour les quarts de finale de la Coupe du Monde au Qatar. Il tient à saluer le talent des joueurs, de Didier DESCHAMPS ainsi que de la FFF qui a mis en place les conditions optimales pour ce beau parcours jusqu'ici.

Malgré un contexte compliqué depuis des semaines, cette Coupe du Monde est une très belle édition qui se déroule dans une ambiance extrêmement conviviale, festive et familiale, ce qui donne une belle image du football.

Il poursuit par un point sur les enjeux de la saison en cours autour de 3 axes, sportif économique et politique.

1. Sur le plan sportif

Vincent LABRUNE insiste pour rappeler que les performances européennes doivent rester la priorité. Il faut absolument conserver la 5^{ème} place de la France au ranking UEFA pour avoir au minimum 3 places en Champions League la saison prochaine, et être en mesure d'attirer de nouveaux investisseurs.

S'agissant du Championnat domestique, celui est spectaculaire en termes de buts, et le suspens actuel participe à l'amélioration du produit.

Néanmoins, sur les questions d'arbitrage, la France détient le record en Europe au niveau des cartons rouges et jaunes. Ceci justifie les discussions menées par le monde professionnel en partenariat avec la FFF en vue du renouvellement des équipes de la DTA. Dans ce cadre, des auditions seront prochainement menées par le Comex de la FFF afin de désigner le candidat qui sera à l'écoute et favorable aux améliorations techniques voulues par tous, dans l'intérêt des compétitions de la LFP.

S'agissant des tribunes, Vincent LABRUNE souligne la nette baisse des violences dans les stades en Ligue 1 notamment, même s'il faut rester vigilant en Ligue 2 où quelques incidents sont à relever.

Arnaud ROUGER informe ensuite les membres de l'Assemblée Générale des suites qui vont être réservées au Rapport remis par Alain BAUER à Vincent LABRUNE. Une réunion est prévue en ce sens en janvier avec les services de l'Etat pour définir les priorités à mettre en œuvre. Les Commissions compétentes de la LFP seront ensuite associées et, par leur canal, les clubs les plus moteurs sur ces questions.

2. Sur le plan économique

Vincent LABRUNE fait un point sur la mise en place de la filiale commerciale de la LFP. La scission juridique de la LFP en 2 entités (association + filiale) est désormais effective et les deux structures cohabitent en veillant au niveau social à ce qu'aucune disparité ne soit créée.



Mathieu FICOT est nommé Directeur Général Délégué en charge des opérations de la filiale et un Directeur Général sera prochainement nommé à la tête de la filiale commerciale de la LFP et incarnera la structure.

D'ici là deux réunions par semaine sont organisées entre les équipes de la LFP et les consultants de CVC afin de mener des réflexions sur la partie digitale d'une part et les droits audiovisuels d'autre part. Les bénéfices de l'apport industriel de cette collaboration sont d'ailleurs déjà palpables.

Au niveau digital, il faut se réjouir de l'acquisition de Fanta League, éditeur de Mon Petit Gazon dont l'actualité avec Mon petit pronos est extrêmement chargée.

Deux consultations de marché sont en cours sur deux sujets stratégiques. La première consultation concerne la future plateforme OTT de la LFP et vise la sélection d'un prestataire technologique ; la seconde consultation concerne la commercialisation de NFT Vidéos et vise la sélection d'un partenaire commercial et technologique.

Enfin, concernant la commercialisation des droits Media des compétitions de la LFP pour le cycle 2024/2028, Vincent LABRUNE rappelle que les équipes de la filiale commerciale visent un lancement de l'Appel à Candidatures à l'automne 2023.

Il précise par ailleurs que sa stratégie est d'attirer de nouveaux acteurs internationaux, comme Amazon en 2021, de façon à positionner la Ligue 1 au niveau mondial.

A cet égard, Vincent LABRUNE indique que l'Appel d'Offres offrira l'opportunité, aux candidats potentiels, de se positionner, de façon simultanée, sur des droits de diffusion de la Ligue 1, domestiques et/ou internationaux.

Enfin, Arnaud ROUGER fait un point des procédures en cours dirigées contre la LFP par Canal+ et beIN Sports.

3. Sur le plan politique

Vincent LABRUNE complète son intervention en indiquant aux membres de l'Assemblée Générale que deux sujets majeurs sont à suivre de près.

Le premier concerne la demande formulée pour allonger la durée de commercialisation des droits audiovisuels.

Le second point concerne la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance des fédérations impulsée par la loi pour la démocratisation du sport. La part réservée désormais aux clubs étant obligatoirement de 50% au niveau de l'Assemblée fédérale, il ne faudra pas que cette modification vienne bouleverser les équilibres actuels avec les clubs professionnels qui bénéficient de 37% des voix.

2 Adoption des précédents procès-verbaux

L'Assemblée Générale,

Adopte à l'unanimité les procès-verbaux des réunions des 8 juin et 26 juillet 2022.

3 Poste vacant au Conseil d'administration pour les représentants des clubs de Ligue 1

Arnaud ROUGER rappelle que l'élection est prévue afin de pourvoir au remplacement du poste vacant laissé libre par Jacques-Henri EYRAUD conformément à l'article 21 des statuts de la LFP.

Il indique par ailleurs que les nouvelles dispositions statutaires sont désormais applicables et que la candidature de M. Pablo LONGORIA a été validée par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

Vincent LABRUNE intervient pour préciser l'esprit dans lequel ce renouvellement est opéré compte tenu des problématiques d'organisation interne à l'Olympique de Marseille.

Après avoir appelé les membres à voter,

L'Assemblée Générale,

Enregistre l'élection de M. Pablo LONGORIA à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pablo LONGORIA remercie les membres de l'Assemblée Générale pour leur confiance.

4 Approbation des comptes de la LFP 2021/2022

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu successivement Sébastien CAZALI et Francis CHARTIER, Commissaires aux Comptes de la LFP,

Décide à l'unanimité :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2021/2022 clos le 30 juin 2022 ;
- puis, d'affecter en totalité le résultat bénéficiaire de 4 011 706,01 € au compte de REPORT A NOUVEAU qui se trouvera ainsi porté à la somme de 25 660 896 €.

5 Modifications des règlements DNCG

L'Assemblée Générale,

Décide de modifier le quorum requis de sept à cinq membres pour valider les délibérations de la Commission de Contrôle des Clubs Professionnels et de la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs.

En conséquence, adopte la modification suivante à l'article 9 des règlements de la DNCG :

La présence d'un minimum de ~~sept~~ cinq membres pour la Commission de Contrôle des Clubs Professionnels et la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs, du tiers des membres, sans pouvoir être inférieur à trois, pour les Commissions Régionales de Contrôle des Clubs et de cinq pour la Commission d'Appel est exigée pour la validité des délibérations, excepté dans le cas du contrôle des projets d'achat, de cession et de changement d'actionnaires des clubs, pour lequel la présence d'un minimum de trois membres est exigée, quelle que soit la Commission.

6 Planning des instances

L'Assemblée Générale,

Prend note du planning des futures instances de la LFP :

Réunions du Conseil d'administration

- 25 janvier 2023 à 10h30
- 23 mars 2023 à 10h30
- 7 juin 2023 à 10h30

Assemblée Générale

- 7 juin 2023 à 14h00

La séance est levée à 15h45



**Le Président
Vincent LABRUNE**